Informations de base

2001/2129(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique de l'Union envers les pays méditerranéens sur la promotion des droits de la femme et l'égalité des chances **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 4.10.09 Condition et droits de la femme **Zone géographique** Mer méditerranée région	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	FEMM Droits de la femme et égalité des chances	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE-DE)	12/07/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2002	Vote en commission		Résumé
22/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0022/2002	
07/02/2002	Décision du Parlement	T5-0061/2002	Résumé
07/02/2002	Débat en plénière		
07/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2129(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/5/15108

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0022/2002	22/01/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0061/2002 JO C 284 21.11.2002, p. 0209-0337 E	07/02/2002	Résumé

Politique de l'Union envers les pays méditerranéens sur la promotion des droits de la femme et l'égalité des chances

2001/2129(INI) - 07/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 355 votes pour, 30 votes contre et 8 abstentions, le rapport d'initiative de Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU (PPE-DE, GR) sur la situation et le rôle des femmes dans la région euro-méditerranéenne, le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé de la commission). Pour l'essentiel, le Parlement réclame l'intégration de la dimension de ·genre· dans les trois piliers du partenariat euro-méditerranéen, ainsi que le respect du principe d'égalité politique, sociale et économique entre les deux sexes. Dans le cadre de MEDA, le Parlement invite la Commission à promouvoir des programmes d'action ayant pour objectif de promouvoir l'éducation et la formation des femmes, l'accès des femmes au marché du travail, le promotion de la femme dans le domaine de l'entreprise, le soutien aux organisations oeuvrant en faveur des femmes et l'élaboration de programmes concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et l'amélioration de l'accès de la femme aux services de base de santé reproductive. Le Parlement demande que l'Union européenne joue un rôle actif dans le règlement du conflit israélo-arabe afin d'instaurer dans la région une paix juste et durable tenant compte des droits des femmes des deux parties. Enfin, la plénière a adopté un amendement évoquant les conclusions de la Présidence de l'UE lors de la Conférence euro-méditerranéenne des 5 et 6 novembre 2001 et dans lequel il demande la fin du trafic des êtres humains, et notamment celui des femmes.